



CHRISTOPHE BORTELS

Luc de Brabandere

Philosophe d'entreprise, auteur de "Petite philosophie de la transformation digitale", éd. Les Belles Lettres

■ Sur Internet il y a des outils remarquables pour apprendre l'espagnol ou la guitare, mais pas pour apprendre à penser. Alors comment fait-on ? Il faut aborder la question de face et introduire un cours de philosophie appliquée digne de ce nom.

le jour précis où le Moyen Âge s'est terminé ?

Au cours de physique, on apprend la loi de l'accélération universelle qui dit qu'un corps en chute libre voit sa vitesse doubler à chaque seconde. Très bien. Mais la question intéressante n'est pas de savoir calculer la distance parcourue après 7 secondes, elle est de savoir comment il est possible que cette équation soit aussi simple. D'où vient-elle ? Un Dieu a-t-il décidé qu'elle ne pouvait être compliquée ? La quadrature du cercle a une histoire, mais son impossibilité en a-t-elle une ?

Et, tant qu'on y est, les lois de la génétique existaient-elles avant l'apparition de la vie sur la Terre ?

Une machine en plus, une information en moins

À l'école on demande aux élèves s'ils ont une idée pour leur dissertation, une idée de ce qu'ils vont faire plus tard, une idée de cadeau pour la fête des mères. Mais leur a-t-on jamais précisé ce qu'est une "idée" ?

À l'école on demande aux élèves de penser à accorder les participes, de penser à ne rien oublier dans la classe en partant, de penser aux personnes seules.

Mais leur a-t-on jamais expliqué ce qu'est "penser" ?

À l'école on apprend à définir ce qu'est un pentagone, ce qu'est la démocratie ou encore ce qu'est une planète ? Mais qui a donné les critères d'une bonne "définition" ? En août 2006, Pluton a perdu son statut de neuvième planète du système solaire. Comment est-ce possible, alors que Pluton est aujourd'hui exactement comme en 2002 ? Pourrait-on dans la foulée décider un jour que votre chien n'est plus un "chien" ?

Quand les enfants n'avaient pas de machine à calculer, on leur expliquait comment établir le reste d'une division. Mais, avec une

calculatrice, 37 divisé par 7 donne 5,285... et pas sûr que tous en déduisent qu'il reste 2. Une machine en plus, une information en moins ! C'était déjà le cas avec une simple calculatrice de poche, il ne faut pas demander ce qui se passe aujourd'hui...

Continuons. Pourquoi à l'école apprend-on l'arithmétique et pas la logique ? Le calcul se nourrit de "+" et de "-", le raisonnement de "et" et de "ou". Mais quel est le lien entre ces signes ? Si "5 + 3" évoque d'une certaine manière "5 et 3", "5 - 3" par contre n'est rien équivalent à "5 ou 3". Comment ces deux versants de la pensée tiennent-ils alors ensemble ?

Il y a une autre raison d'étudier la logique. Comme le fait très judicieusement remarquer le professeur Bernard Coulie, l'enseignement du grec ancien est aujourd'hui malheureusement marginalisé. Une étude de base des principes des raisonnements corrects et une présentation des fondements du logos grec permettraient au moins de rester relié à ce qui a fait notre culture.

Un cours de tout

Pour apprendre aux élèves à apprendre, il ne suffit pas de saupoudrer par-ci par-là des questions du genre de celles présentées ci-dessus. Non, cette pratique nécessite un cours en tant que tel, décrété essentiel, déconnecté de toute matière, piloté par des professeurs passionnés. Un cours entièrement dédié au "comment on pense" pour éclairer ce "à quoi on pense" par ailleurs.

S'il n'y avait plus qu'un seul cours à l'école, c'est celui-là qu'il faudrait aujourd'hui donner. On le moque parfois en le qualifiant de "cours de rien", mais il est en réalité le "cours de tout".

C'est le cours que je regrette tant de ne pas avoir eu quand j'avais 16 ans.

CHRONIQUE

Les églises, leurs fabriques, la commune... et le valet noir

■ Les églises constituent un important patrimoine dont l'avenir est l'affaire de tous.



JOHANNA DE TESSIÈRES

Éric de Beukelaer
Chroniqueur⁽¹⁾

Le regard du prêtre

Récemment, dans une prestigieuse collégiale médiévale de Wallonie, des œuvres d'art furent maladroitement restaurées. Suite à l'émoi médiatique, la commune s'empressa de se dédouaner, en communiquant qu'elle n'était pas propriétaire des lieux. Déclaration surprenante. À la Révolution française, les biens du culte furent nationalisés. La propriété des églises est ainsi passée aux communes. Lors du concordat avec le Pape, Napoléon n'a rien rendu. Il a réaffecté les églises au culte, sous la responsabilité d'un organe de gestion constitué de bénévoles : la fabrique d'église. Les églises construites avant ce concordat (1804) sont donc en principe des propriétés communales. Pour les églises édifiées après, si construites sur un terrain communal, elles sont communales ; si construites sur un terrain fabriquien, elles sont fabriциennes. Certaines communes répugnent cependant à reconnaître qu'elles sont propriétaires d'une église, et ce afin de se sentir moins responsables de l'entretien. Et d'ainsi refiler le "valet noir" aux fabriques. En Wallonie, la charge des lieux de culte ne représente pourtant en moyenne qu'un pour cent du budget communal. Là où leur subside permet un entretien régulier des lieux, les églises demeurent en bon état.

Qu'importe d'ailleurs que le propriétaire soit la commune ou la fabrique. En effet, une fabrique d'église est un établissement public sous tutelle – de l'évêché, certes, mais aussi des communes et de la Région wallonne. Les fabriциens sont donc des bénévoles qui gèrent des biens publics. Leur mission ingrate mérite respect et encouragement. Si demain ils doivent être remplacés par des fonctionnaires, le budget communal en souffrira bien davantage. Outre le curé, le bourgmestre ou l'évêché

du Culte est membre de droit du Conseil de fabrique. La commune a donc "un œil" sur les fabriques d'église et porte dès lors une part de responsabilité dans ses décisions. Certaines communes feignent d'ignorer cela – stratégie du "valet noir" oblige.

L'avenir est réfléchi sans tabous

Une certaine opinion aime brocarder l'opulence catholique "avec ses cathédrales qui regorgent de trésors". Fake news. En Belgique 99% des églises appartiennent au domaine public – communal ou fabriциen. (Seulement 1% d'entre elles sont propriété d'une ASBL). En clair : bien qu'affectées au culte catholique, les églises appartiennent à la population. Chacun, quelle que soit sa conviction, y est bienvenu dans sa quête de silence, d'intériorité, de beauté... de Mystère. D'où l'importance de veiller à ce qu'elles restent ouvertes le plus possible, tout en les protégeant contre le vol et les dégradations. Une église fermée se meurt d'oubli. Voilà pourquoi aussi il s'agit de réfléchir ensemble à l'avenir de chacune d'elles. Exclusivement affectées au culte ? Aussi accessibles à d'autres usages compatibles ? Partagées en diverses affectations avec désaffectation partielle ? Désaffectées au culte ? En Flandre, un décret oblige communes, fabriques et évêchés à trancher. Côté francophone, cela dépend de l'initiative des partenaires. Si certaines communes décident en solo – ce qui est illégal –, d'autres laissent les bâtiments se dégrader, attendant que ce soient les représentants catholiques qui prennent les décisions. Fermer une église est impopulaire. D'où la tentation de glisser le "valet noir" à l'évêché et aux fabriques. Eh bien, non. Avec la diminution de la pratique religieuse, les catholiques réfléchissent à l'avenir des églises, sans tabous. À condition que cela se fasse en partenariat avec les autorités. À condition aussi de veiller à garder suffisamment d'espaces d'intériorité, même réduits, à la manière des chapelles de jadis. Les églises sont, au cœur des villes et villages, des cierges pointés vers le ciel. Plutôt qu'une charge, elles sont un patrimoine dont l'héritage est l'affaire de tous.

➔ Blog de l'auteur : <https://ericdebeukelaer.be/>